



Pour publication immédiate

Le ministre Cannon invite des intervenants du milieu des personnes handicapées à assister à la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU

La Convention fait progresser les droits des personnes handicapées en tant que droits humains

New York, 11 mars 2010 – Aujourd'hui, le gouvernement du Canada a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Le Canada devient ainsi le 82^e pays à avoir pris cet engagement international à protéger et à faire progresser les droits humains des personnes handicapées.

Traci Walters, conseillère nationale auprès de Vie autonome Canada, était présente au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York pour assister à ce moment historique. « La ratification d'aujourd'hui marque le point culminant d'années de travail par le gouvernement du Canada et les organisations qui représentent les Canadiens handicapés », a-t-elle dit. « Elle montre aux Canadiens handicapés que notre gouvernement est tout à fait résolu à promouvoir et à protéger les droits humains de tous les citoyens canadiens. »

« On ne peut pas surestimer l'importance de la ratification de la Convention pour les Canadiens handicapés », a dit Kelly Nadeau, président du Conseil d'administration de Vie autonome Canada. « La ratification garantit la prise en compte des droits des Canadiens handicapés dans toutes les sphères de la vie canadienne et est une reconnaissance internationale des contributions que font les personnes handicapées à la société canadienne. »

En déposant la Convention à la Chambre de communes le 3 décembre 2009 pendant la Journée internationale des personnes handicapées, le gouvernement du Canada avait promis de considérer les questions touchant les personnes handicapées comme des questions d'importance nationale. Aujourd'hui, le gouvernement a tenu sa promesse.

« Il s'agit réellement d'un jour historique pour les personnes handicapées au Canada et ce fut un honneur d'être invitée à participer à la dernière étape du processus », a indiqué Mme Walters. « Aujourd'hui, les Canadiens handicapés sont extrêmement reconnaissants envers tous les membres du Parlement et tous les partis pour leur appui à l'égard de l'élaboration et de la ratification de la Convention, ainsi qu'aux groupes comme le Conseil des Canadiens avec déficiences et l'Association canadienne pour l'intégration communautaire qui

402-214 ch. Montréal Road, Ottawa, Ontario, Canada K1L 8L8
Tel./Tél. (613) 563-2581 Fax/Télé. (613) 563-3861 TTY/ATS (613) 563-4215

info@ilc-vac.ca

www.ilcanada.ca - www.vacanada.ca

ont joué un rôle important en représentant les Canadiens handicapés au pays et sur la scène internationale. »

-30-

Pour tout renseignement :

Traci Walters, conseillère nationale auprès de Vie autonome Canada
613-563-2581, poste 13